

COLOMBIE

UNHCR

2014 - 2015

APPEL GLOBAL

SAN SALVADOR

SALVADOR

NICARAGUA

MANAGUA

COSTA RICA

SAN JOSÉ

PANAMA

PANAMA

OCÉAN ATLANTIQUE

CARACAS

RÉPUBLIQUE BOLIVARIENNE DU VENEZUELA

OCÉAN PACIFIQUE

BOGOTÁ

COLOMBIE

BRÉSIL

BOGOTÁ

Villavicencio

Buenaventura

Neiva

Esmeraldas

Pasto

Tulcán

Mocoa

Ibarra

Santo Domingo

QUITO

Solanda

ÉQUATEUR

Guayaquil

Cuenca

PÉROU

0 250 500

kilomètres

- ★ CAPITALE
- 🏠 Bureau par pays/ Bureau national / Bureau de liaison du HCR
- 🏠 Bureau régional du HCR
- 🏠 Sous-délégation du HCR
- 🏠 Bureau de terrain du HCR
- 🏠 Unité de terrain du HCR
- Frontière internationale

Présence prévue du HCR en 2014	
Nombre de bureaux	11
Total personnel	171
Effectif international	18
Effectif national	84
JEA	3
Volontaires des Nations Unies	14
Autres	52

Aperçu

Environnement opérationnel

- Le Gouvernement colombien continue d'entretenir un dialogue de paix avec les Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC), un processus dont l'objectif est de trouver une solution négociée pour mettre fin au conflit interne. Néanmoins, en dépit de réactions positives au dialogue, dans certaines régions du pays, les heurts entre l'armée et les FARC se sont intensifiés, ce qui a provoqué de nouveaux déplacements forcés. Il semble également que le processus de paix lui-même aboutisse à des risques accrus pour certains secteurs de la population, par exemple les responsables locaux et les candidats aux élections locales dans les communautés touchées.
- Le déplacement interne forcé demeure un grave motif d'inquiétude en Colombie. D'après les chiffres officiels de mars 2013, plus de 4,7 millions de personnes avaient été déplacées à l'intérieur du pays. Ce chiffre tient compte des nouvelles réglementations en vertu de la loi sur les victimes et la restitution des terres (appelée loi sur les victimes) de 2011. Néanmoins, il ne tient pas encore

- compte de la décision de la Cour constitutionnelle de juin 2013 demandant de réviser tous les arrêts précédents qui n'incluaient pas les déplacements provoqués par la violence de certains groupes armés après la démobilisation. Comme les déplacements induits par ces groupes n'étaient auparavant pas reconnus officiellement, cette révision aboutira à une augmentation des chiffres déclarés et le HCR prévoit que, fin 2013, le nombre de déplacés atteindra plus de 5,2 millions de personnes.
- D'après les renseignements transmis par les bureaux de terrain du HCR, de janvier à juin 2013, 61 déplacements de groupes de grande envergure (soit 50 personnes ou plus) ont eu lieu dans le pays. Jusqu'au mois d'avril, le Service pour les victimes dépendant du Gouvernement n'avait enregistré que six de ces déplacements de groupe, touchant 3 685 familles.
- En dépit des efforts consentis par le Gouvernement pour améliorer sa réponse au déplacement forcé et pour

mettre en œuvre la loi sur les victimes, beaucoup de régions du pays continuent d'être exposées aux risques sécuritaires et à la violence, avec notamment des recrutements forcés d'enfants et de jeunes, des violences sexuelles et sexistes, des menaces, des disparitions et des meurtres. La multiplication des déplacements dans les zones urbaines et la poursuite du conflit dans les zones rurales isolées, d'accès difficile pour le HCR et ses partenaires, mettent en lumière la nécessité de poursuivre les programmes de prévention et de protection aux niveaux national et local.

- Le HCR collabore avec les autorités et les communautés pour promouvoir des solutions durables, en particulier l'intégration sur place. En effet, plus de la moitié des déplacés internes enregistrés résident dans des villes et ne souhaitent pas regagner leur communauté d'origine ou ne sont pas en mesure d'y parvenir. Le programme mené sous l'égide de l'initiative HCR-PNUD pour des solutions transitoires vise 17 communautés et met l'accent sur l'intégration locale, la réinstallation et le rapatriement.

- En 2014, le Gouvernement continuera de prêter assistance aux déplacés internes avec des allocations logement, des services de santé et d'éducation, et une aide humanitaire. De plus, il consolidera le cadre juridique et administratif destiné à appliquer la loi sur les victimes et la restitution des terres.

Personnes relevant de la compétence du HCR

La majorité des personnes relevant de la compétence du HCR en 2014 seront, selon ses prévisions, des déplacés internes. La Colombie accueille également 230 réfugiés et 150 demandeurs d'asile. La plupart vivent dans les centres urbains et sont originaires de Cuba, de l'Équateur, d'Éthiopie, du Nicaragua, de Somalie et de la République bolivarienne du Venezuela. Pendant le premier semestre 2013, 49 personnes ont demandé l'asile au Gouvernement et une tendance similaire est attendue pour 2014.

Chiffres prévisionnels

Type de population	Origine	Déc. 2013		Déc. 2014		Déc. 2015	
		Total dans le pays	Nb personnes assistées par le HCR	Total dans le pays	Nb personnes assistées par le HCR	Total dans le pays	Nb personnes assistées par le HCR
Réfugiés	Pays divers	230	90	260	70	270	80
Demandeurs d'asile	Pays divers	150	100	120	120	120	120
Réfugiés rapatriés arrivés pendant l'année	Colombie	100	100	150	150	200	200
Déplacés internes	Colombie	5 200 000	400 000	5 740 000	425 000	5 840 000	410 000
Total		5 200 480	400 290	5 740 530	425 340	5 840 590	410 400

| Réponse |

Besoins et stratégies

Les priorités du Haut Commissariat en Colombie demeurent la prévention des déplacements, la protection des populations déracinées et la recherche de solutions. Les principales causes du déplacement ont trait aux confrontations impliquant des groupes armés illégaux et les forces armées, la présence de mines terrestres et les menaces proférées à l'égard des communautés en rapport avec le contrôle des territoires.

Les stratégies de l'Organisation seront appliquées par le biais de projets transversaux couvrant la protection et la restitution des terres ; la protection à assise communautaire et l'interaction avec les populations, en mettant l'accent sur les communautés afro-colombiennes et autochtones ; l'enregistrement ; l'aide juridique ; et la protection des enfants et des jeunes.

Le HCR continuera d'apporter une assistance technique aux autorités nationales et locales, et il encouragera les projets d'autosuffisance parmi les communautés. Il veillera à ce que les lacunes de la protection pour des groupes ou communautés spécifiques qui ont des besoins spéciaux demeurent un domaine d'attention primordial.

L'Organisation poursuivra sa stratégie pour prévenir les déplacements forcés en garantissant une protection par la présence dans les zones isolées touchées par le conflit et en élargissant l'espace humanitaire avec la mise en œuvre de la stratégie de protection à assise communautaire et des projets de protection pratique. En outre, il renforcera les systèmes d'alerte précoce et mènera des analyses des risques pour la protection.

Pour améliorer la protection des personnes déplacées, le HCR s'emploiera à consolider les politiques publiques, notamment sur la restitution des terres, et apportera un soutien technique aux autorités nationales et locales chargées de la protection et de l'octroi de réparations aux victimes. De plus, il renforcera l'enregistrement, les conseils juridiques et le suivi en cas de situations de déplacement de vastes groupes, et encouragera la définition de plans de préparation aux interventions d'urgence au niveau local. L'analyse des risques par les autorités nationales sera étayée, alors que des mesures de protection collective seront développées pour les communautés à risque, y compris leurs responsables.

Pour le HCR, la recherche de solutions durables mettra l'accent sur la consolidation de l'initiative pour des solutions transitoires dans 17 communautés prioritaires, grâce à l'identification

des leçons et des meilleures pratiques, de manière à faciliter la définition de politiques publiques sur les solutions au niveau national. Le Haut Commissariat s'attachera également à promouvoir la transition du déplacement forcé vers la récupération par les individus de l'ensemble de leurs droits en tant que citoyens.

S'agissant des réfugiés et des demandeurs d'asile, l'objectif global du HCR sera d'aider le Gouvernement à adopter des lois et politiques conformes aux normes internationales de protection et de promouvoir l'accès des personnes relevant de la compétence de l'Organisation à des solutions durables basées sur leurs besoins propres.

Objectifs et cibles prioritaires en 2014

Le tableau suivant illustre par des exemples quelques-unes des principales activités prévues en 2014. À l'aide d'une sélection d'objectifs, issus des plans du HCR pour le programme de l'exercice 2014-2015, ce tableau est destiné à illustrer :

- ce qui a été prévu (Activités prévues) – lors du processus de planification et de hiérarchisation consécutif à l'évaluation des besoins globaux – pour des groupes particuliers relevant de la compétence du HCR ;
- les besoins identifiés qui peuvent être couverts moyennant l'intégralité et la flexibilité du financement (Cible globale en 2014) ;
- les besoins qui ne seront peut-être pas pris en charge si les fonds mis à disposition sont inférieurs au budget approuvé par le Comité exécutif (Écart potentiel). L'estimation de l'écart potentiel est fondée sur l'évaluation par l'opération dans le pays de l'impact probable d'un manque de financement global. Les calculs sont basés sur divers critères, notamment le contexte, les priorités stratégiques et les ressources qui ont été mises à disposition les années précédentes pour les différents domaines d'activité.

Les activités concernant les objectifs relatifs à la protection de l'enfance (y compris la détermination de l'intérêt supérieur), à l'éducation et à l'action contre la violence sexuelle et sexiste (prévention et réponse), relèvent de domaines fondamentaux, considérés comme prioritaires lors de l'allocation des fonds (Domaine prioritaire). Afin d'être en mesure d'allouer les fonds avec souplesse, le HCR invite ses donateurs à verser des contributions non affectées.

Il convient de préciser que dans certains cas, l'impossibilité d'atteindre les cibles relatives à l'exécution d'activités ou à la prestation de services n'est pas due à un financement insuffisant mais à d'autres causes, par exemple le manque d'accès aux personnes relevant de la compétence du HCR, la non-déclaration des cas, l'évolution de la situation, les problèmes de sécurité, le manque de moyens pour exécuter la totalité des programmes planifiés, etc. Le Rapport global 2014 expliquera, le cas échéant, les raisons pour lesquelles telle ou telle cible n'a pas été atteinte.

ACTIVITÉS PRÉVUES	PERSONNES RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DU HCR	CIBLE GLOBALE EN 2014	ÉCART POTENTIEL
Environnement de protection favorable			
Législation et politiques définies ou renforcées			
Le HCR prêtera une assistance technique aux autorités nationales et locales pour définir et appliquer des politiques publiques destinées à apporter une protection et des solutions aux déplacés internes et aux réfugiés.			
Nombre de cas où des conseils techniques et d'experts auront été fournis	Déplacés internes	200	20
Nombre d'interventions de plaidoyer réalisées	Réfugiés et demandeurs d'asile	10	6
Processus de protection et documents adéquats			
Enregistrement des faits d'état civil et délivrance de documents d'état civil renforcés			
En 2014, le HCR remettra des documents d'identité à une population ciblée de déplacés internes et de réfugiés. Des papiers officiels leur permettront de recevoir une protection accrue de l'État, notamment une aide humanitaire.			
Nombre de personnes relevant de la compétence du HCR qui bénéficieront d'une aide pour l'inscription à l'état civil ou la délivrance de documents	Déplacés internes	130 000	Aucun écart
Pourcentage d'enfants âgés de moins de 12 mois ayant reçu un certificat de naissance des autorités	Réfugiés et demandeurs d'asile	100 %	Aucun écart

Sécurité face à la violence et à l'exploitation

Protection renforcée contre les effets d'un conflit armé

Le HCR appliquera sa stratégie de protection par la présence dans les communautés à haut risque de déplacement en assurant une présence institutionnelle améliorée et en atténuant ainsi les répercussions du conflit armé sur les populations vulnérables, notamment les communautés autochtones et d'ascendance africaine.

Nombre de missions de suivi menées et enregistrées	Déplacés internes	1 200	300
---	-------------------	--------------	------------

Le risque de violence sexuelle et sexiste est réduit et la qualité de la réponse relevée

Le HCR épaulera le Ministère de la santé dans l'enregistrement des incidents de violence sexuelle et sexiste, et améliorera sa capacité à assurer une protection efficace pour les victimes de ces actes, notamment une assistance juridique et médicale ainsi qu'un soutien psychosocial.

Mesure dans laquelle les victimes connus de violence sexuelle et sexiste reçoivent un soutien adéquat	Déplacés internes	70 %	Domaine prioritaire
	Réfugiés et demandeurs d'asile	74 %	Domaine prioritaire

Protection de l'enfance renforcée

En 2014, le HCR appliquera des initiatives pour la protection des enfants et des jeunes, y compris un plaidoyer aux niveaux local et national (pour l'intérêt supérieur de l'enfant et les mesures de protection dans les cas urgents), des interventions communautaires pour l'autoprotection, et la création d'environnement protecteur comme mesures pour diminuer les risques et prévenir les violations, notamment le recrutement forcé.

Nombre d'adolescents participant aux programmes ciblés	Déplacés internes	8 000	Domaine prioritaire
Pourcentage d'enfants non accompagnés ou séparés pour lesquels une procédure d'intérêt supérieur a été lancée ou achevée	Réfugiés et demandeurs d'asile	100 %	Domaine prioritaire

Autonomisation et autogestion communautaires

Mobilisation communautaire consolidée et élargie

Pour prodiguer une prévention et une protection efficaces, le HCR mettra en œuvre une stratégie de protection à assise communautaire de façon à renforcer les capacités des communautés et des autorités locales. Cela permettra de garantir une conception et une application participatives des politiques publiques de protection des droits individuels et collectifs.

Nombre d'évaluations participatives réalisées	Déplacés internes	15	3
Nombre de structures communautaires d'autogestion consolidées	Déplacés internes	26	6

Coexistence pacifique avec les communautés locales encouragée

En 2014, le Haut Commissariat mettra en œuvre des projets d'intégration locale, de réinstallation et de retour dans 17 communautés prioritaires pour améliorer les conditions de vie et promouvoir la coexistence pacifique des déplacés internes et des communautés qui les accueillent.

Nombre de projets bénéficiant aux communautés locales et déplacés mis en œuvre	Déplacés internes	24	12
Nombre de membres des communautés locales bénéficiant des projets	Déplacés internes	20 000	5 000

Solutions durables

Stratégie de solutions globales définie, renforcée ou actualisée

Le HCR mettra en commun les bonnes pratiques, les leçons et les recommandations avec le Gouvernement colombien pour améliorer sa capacité technique à définir une stratégie de solutions globales et réviser les politiques existantes qui étayent les solutions pour les déplacés internes.

Mesure dans laquelle une stratégie de solutions globales est appliquée et fait l'objet d'un suivi	Déplacés internes	75 %	5 %
--	-------------------	-------------	------------

Potentiel en matière d'intégration réalisé

Étant donné que la plupart des déplacés internes sont concentrés dans les centres urbains et ont exprimé le souhait de s'intégrer sur place, le HCR identifiera toute menace potentielle pesant sur leur protection. Il abordera aussi les questions relatives à la légalisation des terres où les communautés de déplacés internes se sont installées et facilitera leur accès aux services essentiels, notamment à un logement adéquat.

De même, le HCR plaidera pour une véritable intégration des réfugiés dans les zones urbaines du pays.

Pourcentage de personnes relevant de la compétence du HCR ayant opté pour l'intégration locale et qui ont été intégrées sur place	Déplacés internes	25 %	5 %
	Réfugiés et demandeurs d'asile	75 %	2 %

Direction, coordination et partenariats

Coordination et partenariats resserrés

Le HCR continuera de diriger conjointement le module de la protection afin de garantir une réponse coordonnée aux problèmes et aux risques de protection pour les déplacés internes. De plus, il fortifiera ses partenariats stratégiques et en nouera de nouveaux, en particulier avec les acteurs du développement.

Nombre d'acteurs participant régulièrement aux réunions de coordination du HCR	Déplacés internes	25	5
Nombre de partenariats de coopération instaurés et efficacement mis en œuvre	Déplacés internes	55	5

Partenaires

Partenaires d'exécution

Organismes gouvernementaux :

Agence pour la coopération internationale, Autorités régionales et municipalités, Bureau de l'Ombudsman, Bureau du Conseiller présidentiel, Bureau du Contrôleur, Bureau du Président, Bureau du Procureur général, Cour constitutionnelle, Département pour la prospérité sociale, Institut colombien de développement rural, Institut colombien du bien-être familial, ministère de l'Agriculture, ministère de l'Intérieur, ministère des Affaires étrangères, Service administratif spécial pour l'assistance et la réparation aux victimes, Service administratif spécial pour la restitution des terres

ONG :

Action contre la Faim, *Corporación Infancia y Desarrollo*, *Corporación Opción Legal*, *Corporación para la Investigación y el Desarrollo de la Democracia*, *Corporación Retoños*, *Fundación Compartir*, Organisation nationale indigène de Colombie, Secrétariat de la Pastorale sociale, Service jésuite des réfugiés, Services de consultation pour les droits de l'homme et les déplacements

Autres :

Universidad de los Andes, *Universidad Externado*, *Universidad Javeriana*

Partenaires opérationnels

ONG :

Brigades de paix internationales, Conseil norvégien pour les réfugiés, *International Relief & Development*, Médecins sans Frontières, Plan International, *Save the Children Fund*

Autres :

BCAH, CICR, Département des Nations Unies de la sûreté et de la sécurité, FAO, FNUAP, HCDH, Mission d'appui au processus de paix en Colombie (MAPP/OEA), OIM, ONU Femmes, ONUDC, Organisation panaméricaine de la santé (OPS) / OMS, Oxfam, PAM, PNUD, UNICEF

Coordination

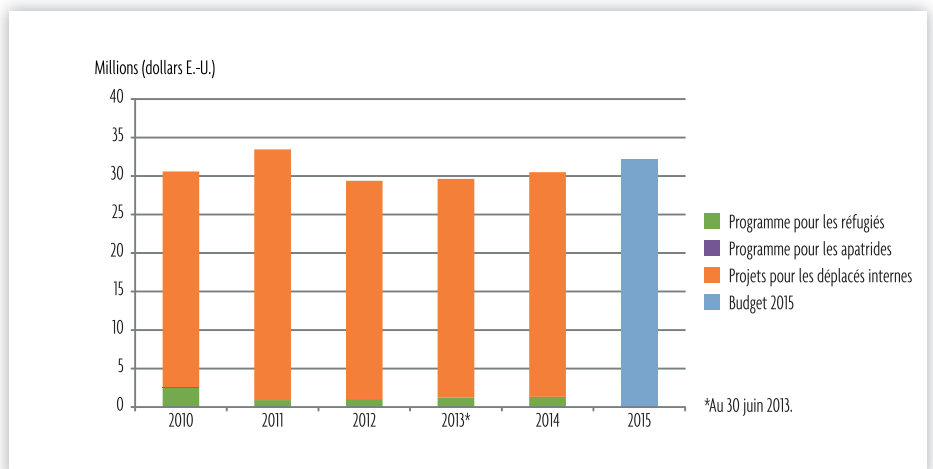
Le HCR maintiendra une étroite relation de travail avec le Ministère des affaires étrangères et le Programme présidentiel pour la prospérité sociale, par le biais des Services administratifs spéciaux pour l'assistance et la réparation aux victimes, et pour la restitution des terres, ainsi qu'avec le Service national de la protection. Le Haut Commissariat a noué des partenariats avec plusieurs ministères compétents, en particulier les Ministères de l'agriculture et de l'intérieur, l'Institut colombien du bien-être familial, le Bureau du Vice-Président, des administrations locales et des organisations communautaires. Il continuera d'aider le Bureau du Contrôleur national afin de garantir l'obligation officielle de rendre des comptes sur l'octroi d'une assistance efficace pour répondre aux besoins des déplacés internes.

Le module de la protection, qui est formé de 21 organisations en Colombie, est toujours dirigé par le HCR, conjointement avec le Conseil norvégien pour les réfugiés. Le HCR est membre actif de l'Équipe humanitaire de pays et participe à la coordination interinstitutions. Le HCR et le PNUD travaillent ensemble sur l'initiative pour des solutions transitoires, et des alliances ont été formées et seront renforcées avec des autorités nationales, régionales et locales ainsi qu'avec des ONG et des acteurs du développement qui seront associés à cette initiative.

| Informations financières |

Ces dernières années, l'opération du HCR en Colombie a continué de recevoir un appui de la communauté internationale. Néanmoins, ce soutien a oscillé, traduisant la crise financière mondiale et la multiplication des crises humanitaires ailleurs dans le monde, qui ont à leur tour entravé la capacité du HCR d'optimiser ses activités dans le pays. Pendant cette période, un financement complémentaire, obtenu auprès de sources du développement, a été alloué à l'initiative pour des solutions transitoires et, en 2014, l'opération continuera de chercher un financement dans le domaine du développement pour ce projet. En 2014, les besoins financiers pour l'opération en Colombie s'établissent à 30,5 millions de dollars E.-U.

Budget pour la Colombie | 2010–2015



Budget 2014 pour la Colombie | dollars E.-U.

Répartition budgétaire	PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 4 Projets pour les déplacés internes	Total
Budget 2013 révisé (30 juin 2013)	1 250 050	28 388 581	29 638 631
Environnement de protection favorable			
Instruments régionaux et internationaux	55 554	0	55 554
Droit et politique générale	31 605	1 356 716	1 388 321
Institutions administratives et pratiques	31 605	895 102	926 707
Accès à l'assistance juridique et recours	0	1 634 107	1 634 107
Accès au territoire et risque de refoulement réduit	207 585	0	207 585
Attitude du public à l'égard des personnes prises en charge	0	858 876	858 876
Sous-total	326 349	4 744 801	5 071 150
Processus de protection et documents adéquats			
Enregistrement et établissement de profils	23 949	0	23 949
Procédures de détermination du statut	172 194	645 259	817 452
Enregistrement et documents d'état civil	23 949	450 036	473 985
Sous-total	220 091	1 095 295	1 315 386
Sécurité face à la violence et à l'exploitation			
Protection contre les conséquences du conflit armé	0	8 361 570	8 361 570
Violences fondées sur l'appartenance sexuelle (prévention et réponse)	126 421	2 157 535	2 283 955
Protection des enfants	23 949	508 992	532 941
Sous-total	150 369	11 028 097	11 178 466
Besoins de base et services essentiels			
Santé	28 409	0	28 409
Articles ménagers de base	163 737	0	163 737
Services destinés aux groupes ayant des besoins spécifiques	39 984	0	39 984
Éducation	75 757	0	75 757
Sous-total	307 887	0	307 887
Autonomisation et autogestion communautaires			
Mobilisation communautaire	0	2 103 650	2 103 650
Coexistence avec les communautés locales	0	533 424	533 424
Autosuffisance et moyens d'existence	108 735	0	108 735
Sous-total	108 735	2 637 075	2 745 810
Solutions durables			
Stratégie de solutions globales	0	3 189 052	3 189 052
Retour volontaire	177 420	309 173	486 593
Réintégration	0	1 627 408	1 627 408
Intégration	31 605	393 356	424 961
Sous-total	209 025	5 518 989	5 728 014
Direction, coordination et partenariats			
Coordination et partenariats	0	1 942 561	1 942 561
Relations avec les donateurs et mobilisation des ressources	0	860 345	860 345
Sous-total	0	2 802 906	2 802 906
Appui à la logistique et aux opérations			
Logistique et chaîne d'approvisionnement	0	587 259	587 259
Gestion des opérations, coordination et appui	0	763 121	763 121
Sous-total	0	1 350 381	1 350 381
Total du budget 2014	1 322 458	29 177 542	30 500 000